

# SÉGUR DU NUMÉRIQUE EN SANTÉ

Dans les secteurs médico-social et social

08/04/2022

# 1. Rappel des objectifs du Ségur (1/2)

Deux milliards d'euros : un investissement historique au service de la numérisation du parcours de soins



Le Ségur du Numérique en Santé a été créé dans l'objectif de **généraliser le partage fluide et sécurisé** des données de santé **entre professionnels de santé et avec l'usager** pour mieux prévenir et mieux soigner.



Ce programme viendra alimenter **Mon espace santé**, qui permet à chaque citoyen de disposer d'une **vision consolidée de son parcours de soins** afin d'être acteur de sa santé.



## Des moyens historiques

**Un investissement historique de 2 milliards d'euros**

- **1,4 milliards** pour le partage des données de santé (sur 3 ans)
- **600 millions** dédiés au secteur médico-social (sur 5 ans)

**100% financé par le Plan de Relance et Résilience Européen**



## Une idée de la marche à franchir

De 10 millions à... 250 millions de documents échangés par an via le DMP et la Messagerie Sécurisée de Santé à fin 2023.



# 1. Rappel des objectifs du Ségur (2/2)

Des nouveaux leviers pour débloquer de bout en bout les cas d'usage

	Volet logiciel	Volet transformation et usages		
	Biologie Radiologie Etablissements de santé Médecins de ville Pharmacie ESMS Autres med. et paramed.	Etablissements de santé	Professionnels de santé	ESSMS
Nouvelles mesures FINANCIÈRES	Achat de l'Etat pour le compte des acteurs de l'offre de soins (SONS)	Programme SUN-ES	Selon les accords conventionnels avec l'Assurance Maladie	Programme ESMS numérique
Nouvelles mesures RÉGLEMENTAIRES	Opposabilité des référentiels (Article L. 1470-5 du CSP)	Arrêtés pris en application de l'Article L1111-15 du CSP : obligation d'alimentation du DMP et d'envoi par messagerie sécurisée de santé professionnelle et citoyenne par les professionnels de santé		
Évolution des dispositifs existants	-	Nouveaux critères numériques IFAQ	Forfait structure : renforcement du numérique Évolution de la certification COFRAC (biologie)	-
	 Éditeurs 		 Établissements et Professionnels de santé 	



## 2. Zoom sur le programme ESMS numérique (2/1)



L'enjeu principal du programme ESMS numérique est de faciliter la transformation du secteur médico social et social



- Faciliter la **coordination** des professionnels et **l'échange d'informations**
- Améliorer l'**accompagnement** des personnes
- Pour les personnes accompagnées, améliorer **l'accès à l'information** les concernant et favoriser ainsi leur **participation** à leur parcours de vie
- Améliorer la **connaissance des besoins**
- Faciliter le **pilotage à tous les niveaux**

*Faciliter la transformation du secteur au bénéfice des personnes accompagnées et des professionnels*

Pour répondre à cet enjeu, le programme ESMS numérique a pour objectif de généraliser l'utilisation effective du numérique dans le secteur



- Généraliser l'utilisation du numérique dans les ESMS, via le déploiement d'un **dossier usager informatisé et interopérable** (DUI) **pour l'ensemble des ESSMS**.
- Financer **des investissements pour les 5 prochaines années**, en lien avec la **feuille de route du numérique en santé**. Sa mise en œuvre bénéficie des crédits du **Séjour du numérique** en santé dédiés au secteur médico-social (430 millions d'€).



**540 M€** sur **5 ans**



## Un programme pour généraliser l'utilisation effective du numérique dans le secteur

### Pour qui ?

#### Structures éligibles

- ▶ Tous les ESSMS régis par l'article L.312-1 du CASF
- ▶ En groupement de 15 ESSMS (8 pour Corse et territoires ultramarins)

#### Comment ?

☰ Pour un groupement de moins de 50 ESSMS, le projet doit être déposé dans le cadre des appels à projets régionaux (à partir du 15 mars)

☰ A partir de 50 ESSMS, le projet doit être déposé dans le cadre de l'appel à projet national\*

### Combien ?

#### Pour les ESSMS qui n'ont pas encore de DUI

- ▶ Pour s'équiper d'un DUI compatible avec Mon espace santé et déployer les usages
  - ▶ 7 K€ pour l'ESSMS
  - ▶ Jusqu'à 14,5 K€ pour l'éditeur s'il est référencé Ségur
  - ▶ Jusqu'à 12 K€ pour l'éditeur s'il n'est pas référencé Ségur

#### Pour les ESSMS qui sont déjà équipés d'un DUI

- ▶ Pour déployer les usages : 5 K€ pour l'ESSMS

#### Pour les OG de petite taille :

- ▶ Financement pour l'équipement matériel : 20 K€ par ESSMS
- ▶ Financement pour des prestations d'assistance à la maîtrise d'ouvrage et/ou au recrutement d'un chef de projet
  - ▶ Forfait de 15K€ pour le projet si recours au SAD
  - ▶ Forfait de 100 K€ pour le pilotage du projet

# Le dossier de l'usager informatisé doit être interopérable

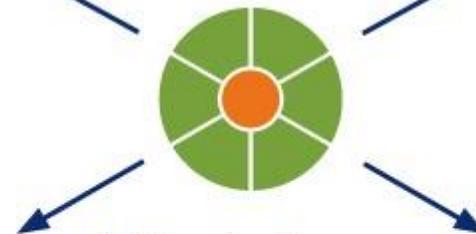


....conforme au Virage du numérique en santé et accélérer les usages du numérique au bénéfice des professionnels et des usagers.

du **dossier médical partagé (DMP)** – avec le lancement de « **Mon espace santé** » début 2022, ouvert par défaut pour tous les citoyens, et intégrant un agenda de santé, une messagerie sécurisée de santé et un magasin d'applications référencées, où le patient sera le gestionnaire des accès à ses données;



de la **messagerie sécurisée de santé (MSSanté)**, étendue aux citoyens;



du **Dossier Usager Informatisé (DUI)** interopérable et communicant;



de la généralisation d'une **Identité Nationale de Santé (INS)**, pour développer l'interopérabilité et l'identitovigilance;



de la généralisation du dispositif **Pro Santé Connect (PSC)** pour permettre aux professionnels de se connecter en toute simplicité avec leur **application mobile e-CPS**.

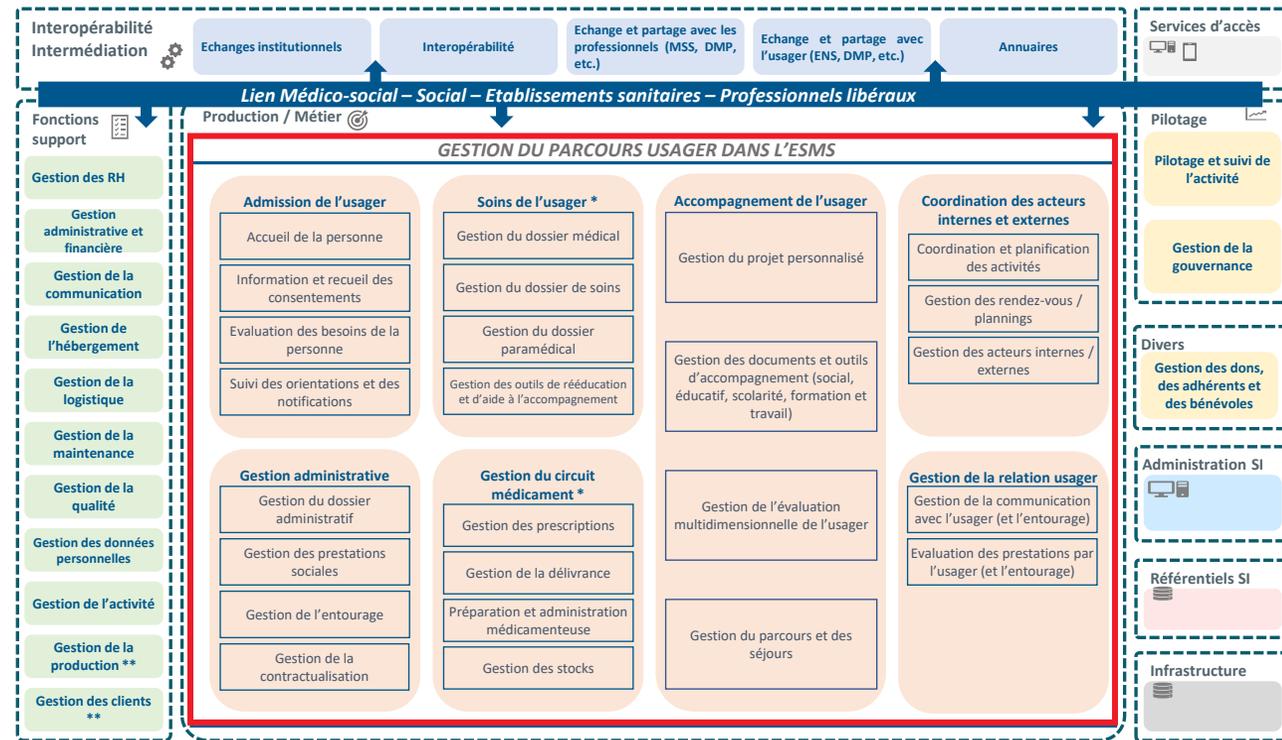
# Périmètre fonctionnel : le dossier de l'utilisateur informatisé



Pour le secteur social et médico-social, les financements Ségur Numérique ciblent l'acquisition ou la montée de version des logiciels de gestion de **Dossiers Usagers Informatisés (DUI)**...

Un **Dossier Usager Informatisé (DUI)**, est défini comme outil permettant la définition, la conduite et l'évaluation des prestations d'un établissement et service social ou médico-social. Il permet le recueil de toutes les données et écrits professionnels utiles pour rendre compte des besoins d'un usager afin de faciliter la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de plans personnalisés d'accompagnement.

Conformément à la **cartographie fonctionnelle ANAP**, les fonctions minimales d'un DUI intègrent les volets suivants :



(\*) Soins et circuit du médicament : Foyer accolé à FAM / MAS, Foyer prestations soins infirmiers, EHPAD, SPASAD (SSIAD+SAAD), IEM/IME/Foyer scolaire EME, SEM, FAM / MAS, CRF, Foyer places médicalisées, Accueil jour en IEM, SESVAD (SAVS+SAMSAH+SAAD), SSIAD, SESSAD/SESSD, SSAD, CAMSP, SAMSAH

(\*\*) Insertion / Prise en charge et accompagnement : ESAT, ESAT hors les murs, EA, CDDT, SACIP

# Les équipes de l'ANS, plus que jamais mobilisées à vos côtés

pour accompagner la conformité des solutions et le développement des usages des référentiels et services socles dans le secteur social et médico-social

 Le guichet de référencement SEGUR numérique est ouvert pour les fournisseurs de logiciels de gestion de Dossiers Usagers Informatisés (DUI) pour les domaines PA, PH et Domicile du secteur médico-social

 Le portail <https://esante.gouv.fr/> devient LE portail de la santé numérique pour:

- 1 orienter et accompagner au mieux les clients grâce à une approche servicielle;
- 2 porter la stratégie nationale de la e-santé en France et son déploiement en régions;
- 3 comprendre l'écosystème de la e-santé, le rôle et les missions des différents acteurs et partenaires

Avec notamment un accès dédié aux acteurs du médico-social et un portail dédié aux industriels pour prendre connaissance des actualités et des offres de produits et services adaptés pour le secteur

Exemples:

- accès aux fiches usages médico-social MSSanté, Kit d'enregistrement RPPS+, guide pour la contractualisation, kits et outils pour l'identité nationale de santé,
- les étapes de raccordement à ProSanté Connect, les démarches pour s'inscrire au prochain projectathon, ...

Les équipes de l'ANS apportent un accompagnement spécialisé aux industriels, aux régions, fédérations et grands organismes gestionnaires dans le développement des usages des référentiels et services socles

Un accompagnement SEGUR...

- Séances de Q/R deux fois par mois pour les régions
- Comités Opérationnels Régionaux SEGUR
- Parcours de formation Ségur du Numérique en Santé
- Support aux industriels et aux acteurs de chacun des secteurs
- Documentation ciblée, REX et webinaires

...couplé à un accompagnement spécialisé pour le secteur médico-social

- Accompagnement des industriels du secteur (bilatérale chaque trimestre)
- Accompagnement des pilotes des Task Forces SEGUR social et médico-social et REX
- Accompagnement des fédérations et gros OG en bilatérales (selon les besoins)
- Accompagnement des régions en bilatérales (selon les besoins) et inter-régionales
- Documentation sectorielle et appui dans vos webinaires thématiques (régions, fédérations, OG, industriels)
- REX et valorisation – [le médico-social engagé pour la esanté](#)

# Annexes Partie 1

## Focus sur les financements

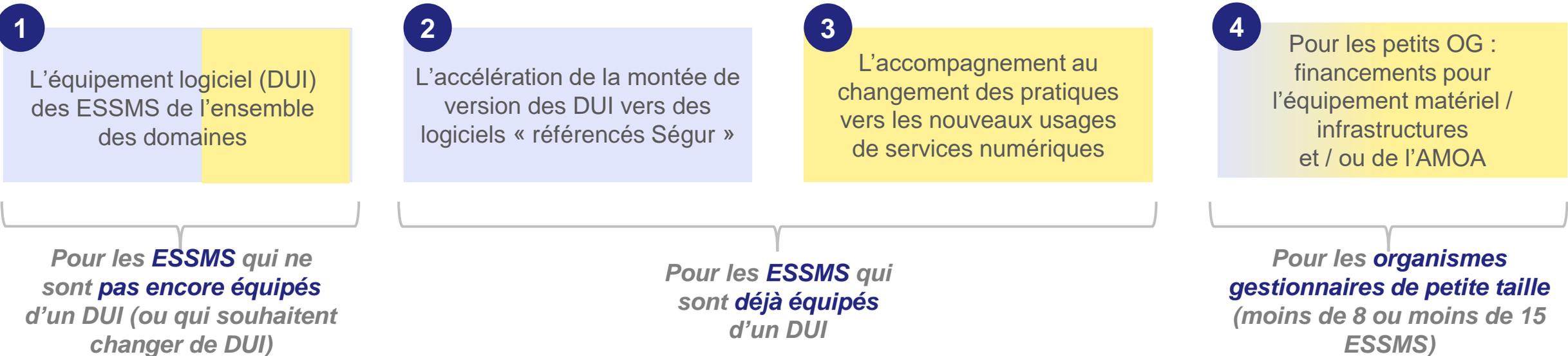
### Année 2022

# Des financements pour s'équiper et des financements pour développer les usages



Le secteur social et médico-social dispose d'une **enveloppe de 630 M€** allouée dans le cadre du **Sécur du Numérique en santé et de crédits CNSA**. Pour la **période 2022 à 2025**, l'enveloppe s'élève à **464 M€**.

**Le financement permet de traiter en parallèle plusieurs objectifs pour le secteur**



Financement à l'équipement

Financement à l'usage

# Des financements qui s'adaptent aux situations des ESSMS



Ajout des N°, idem sur les diapos suivantes



## En synthèse



Pour accélérer le déploiement du numérique

1

**Pour les ESSMS qui n'ont pas encore de DUI**

ou qui veulent en changer

S'équiper d'un DUI compatible avec *Mon espace santé*

Jusqu'à 14,5 K€\*



... et déployer les usages

7 K€



\* Si votre éditeur est référencé.  
S'il n'est pas référencé, 12 K€.

2

**Pour les ESSMS qui ont déjà un DUI**

et qui veulent le faire évoluer

Renforcer les usages du DUI et l'échange et le partage des données

5 K€\*\*



Mettre à jour son DUI avec une version compatible avec *Mon espace santé*

100% financé par l'État

**Dispositif SONS**

\*\* Pas d'obligation d'avoir recours au dispositif SONS pour renforcer les usages mais en pratique les objectifs seront plus facilement atteignables.

3

**Pour les organismes gestionnaires de petite taille**

Des aides à l'investissement pour :

- S'équiper en matériel et infrastructures
- Bénéficier d'accompagnement pour sécuriser le projet



# 1 Pour les organismes qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer

## Des financements alloués dans le cadre de la phase de généralisation du Programme

### Objectif

Permettre aux ESSMS de s'équiper avec une solution de DUI conforme à la doctrine du numérique en santé et généraliser son utilisation effective.

### Bénéficiaires

Les établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) mentionnés à l'article L. 312-1 du Code l'action Sociale et des Familles (CASF)\* qui ne sont pas encore équipés d'un DUI ou qui souhaitent renouveler leur solution

### Principes

- Un **financement pour l'équipement logiciel**, destiné à l'éditeur de la solution choisie par le porteur de projet à l'issue d'une mise en concurrence
- Un **financement à l'usage** pour accompagner la transformation des pratiques grâce aux apports du numérique en permettant notamment la mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des projets numériques associés (par exemple, un chef de projet mutualisé entre les ESSMS d'une grappe)
- Les financements ESMS numérique sont alloués dans le cadre d'un regroupement a minima de 15 ESSMS en métropole ou de 8 ESSMS en Corse et dans les départements ultramarins
- Ces financements sont conditionnés à l'atteinte de cibles d'usage.

# 1 Pour les organismes qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



Je peux répondre à l'**AAP régional ESMS numérique** à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit **au fil de l'eau** par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la **taille de la grappe et du type de projet** présenté



## « Je suis un porteur PA, PU ou DOM » en 2022

### ACQUISITION / RENOUELEMENT DU DUI

#### Porteur de 15 ESSMS et +

1. La solution DUI que je choisis après une **mise en concurrence via le SAD est « référencée Ségur »** : j'obtiens un forfait de **21,5 k€ / ESSMS** dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel

**Exemple : J'ai 46 ESSMS alors j'obtiens 989 k€ dont 322 k€ pour les usages et 667 k€ pour le logiciel**

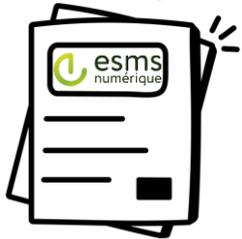
2. La solution DUI que je choisis après une **mise en concurrence via le SAD n'est pas « référencée Ségur »** : j'obtiens un forfait de **19k€ / ESSMS** dont 7 k€ pour les usages et 12 k€ pour le logiciel

**Exemple : J'ai 46 ESSMS alors j'obtiens 874 k€ dont 322 k€ pour les usages et 552 k€ pour le logiciel**

# 1 Pour les organismes qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



Je peux répondre à l'**AAP régional ESMS numérique** à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit **au fil de l'eau** par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la **taille de la grappe et du type de projet** présenté



**« Je suis un porteur PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022**

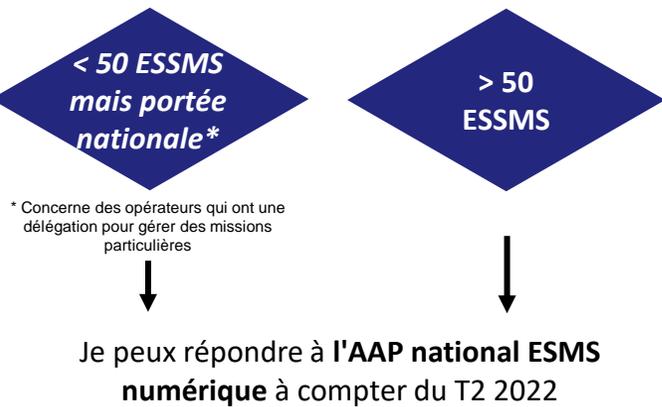
## ACQUISITION/RENOUVELLEMENT DU DUI

Porteur de 15 ESSMS et +

La solution DUI que je choisis après **une mise en concurrence** est **référéncée « Ségur »** : j'obtiens un forfait de **21,5k€ / ESSMS** dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel

**Exemple : J'ai 46 ESSMS alors j'obtiens 989 k€ dont 322 k€ pour les usages et 667 k€ pour le logiciel**

# Pour les organismes qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



Mon dossier est instruit par la CNSA et la DNS



## « Je suis un porteur national » en 2022

ACQUISITION / RENOUELEMENT DU DUI	
PH, PA ou DOM	PDS, PDE, AHI, PJM
<p>1. La solution DUI que je choisis après une <b>mise en concurrence via le SAD est « référencée Ségur »</b> : j'obtiens un forfait de <b>21,5 k€ / ESSMS</b> pour les 49 premiers ESSMS dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel, puis de <b>5 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS</b> dont 2 k€ pour les usages et 3 k€ pour le logiciel.</p> <p><b>Exemple : J'ai 64 ESSMS alors j'obtiens 1 123 k€</b> dont 371 k€ pour les usages et 752 k€ pour le logiciel</p>	<p>1. La solution DUI que je choisis après une <b>mise en concurrence est référencée « Ségur »</b> : j'obtiens un forfait de <b>21,5 k€ / ESSMS</b> pour les 49 premiers ESSMS dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel, puis de <b>5 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS</b> dont 2 k€ pour les usages et 3 k€ pour le logiciel.</p> <p><b>Exemple : J'ai 64 ESSMS alors j'obtiens 1 123 k€</b> dont 371 k€ pour les usages et 752 k€ pour le logiciel</p>
<p>2. La solution DUI que je choisis après une <b>mise en concurrence via le SAD n'est pas « référencée Ségur »</b> : j'obtiens un forfait de <b>19,5 k€ / ESSMS</b> pour les 49 premiers ESSMS dont 7 k€ pour les usages et 12 k€ pour le logiciel, puis de <b>3 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS</b> dont 2 k€ pour les usages et 1 k€ pour le logiciel.</p> <p><b>Exemple : J'ai 64 ESSMS alors j'obtiens 973 k€</b> dont 371 k€ pour les usages et 602 k€ pour le logiciel</p>	

Si des organismes de petite taille participent au projet national, ils peuvent obtenir les financements spécifiques pour l'équipement matériel. Ces situations sont étudiées au cas par cas.

Des financements alloués dans le cadre de la phase de généralisation du Programme



et du dispositif SONS

## Objectif



Accélérer les usages du DUI et des services socles avec une version du DUI compatible avec Mon espace santé

## Bénéficiaires



Les établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) mentionnés à l'article L. 312-1 du Code l'action Sociale et des Familles (CASF)\* qui sont déjà équipés d'un DUI

## Principes



- Le **financement de la « montée de version »** pour disposer d'une solution compatible avec Mon espace santé est assuré dans le cadre du **dispositif SONS (voir la rubrique « SONS en détail »)**

<https://esante.gouv.fr/segur/medico-social>

- Un **financement à l'usage** pour accompagner la transformation des pratiques grâce aux apports du numérique est octroyé dans le cadre du programme **ESMS numérique**, alloué dans le cadre d'un groupement a minima de 15 ESSMS en métropole ou de 8 ESSMS en Corse et dans les départements ultramarins

2

## Pour les organismes déjà équipés qui veulent faire évoluer leur DUI



Je peux répondre à l'**AAP régional ESMS numérique** à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit **au fil de l'eau** par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la **taille de la grappe et du type de projet** présenté



### « Je suis un porteur PA, PH, DOM, PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022

#### MONTÉE DE VERSION DU DUI

Porteur de 15 ESSMS et +

1. La solution DUI que je fais évoluer **doit être « référencée Ségur »**. J'obtiens un forfait de **5k€ / ESSMS** pour les usages. Je n'ai pas à payer de frais à l'éditeur pour la montée de version qui est prise en charge par le financement SONS dans le cadre de la « prestation Ségur ».

**Exemple : J'ai 35 ESSMS alors j'obtiens 175 k€**

2. **Si mon éditeur me le propose ou si je l'incite à s'y engager**, je peux signer un bon de commande dans le cadre du financement SONS.

**Mon éditeur percevra** directement la « **Prestation Ségur** » selon le barème défini dans le financement SONS : dans ce cas, il percevra 1 232 € / ESSMS, soit 43 120 € au total.

## « Je suis un porteur national PA, PH, DOM, PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022

### MONTÉE DE VERSION DU DUI

1. La solution DUI que je fais évoluer **doit être « référencée Ségur »**. Je n'ai pas à payer de frais à l'éditeur pour la montée de version qui est prise en charge par le financement SONS dans le cadre de la « prestation Ségur ». J'obtiens un forfait pour les usages de **5 k€ / ESSMS pour les 49 premiers ESSMS**, puis de **2 k€ / ESSMS à partir du 50ème ESSMS**.

**Exemple : J'ai 72 ESSMS alors j'obtiens 291 k€ pour les usages.**

2. **Si mon éditeur me le propose ou si je l'incite à s'y engager**, je peux signer un bon de commande dans le cadre du financement SONS.

**Mon éditeur percevra directement la « Prestation Ségur »** selon le barème défini dans le financement SONS : dans ce cas, il percevra 1 232 € / ESSMS, soit 88 704 € au total.

Si des organismes de petite taille participent au projet national, ils peuvent obtenir les financements spécifiques pour l'équipement matériel. Ces situations sont étudiées au cas par cas.

< 50 ESSMS  
mais portée  
nationale\*

> 50  
ESSMS

\* Concerne des opérateurs qui ont une délégation pour gérer des missions particulières

Je peux répondre à l'AAP national ESMS numérique à compter du T2 2022



Mon dossier est instruit par la CNSA et la DNS

# 3 Pour les organismes gestionnaires de petite taille



Des financements alloués dans le cadre de la phase de généralisation du Programme



## Objectif



Permettre aux organismes gestionnaires de petite taille participant ou portant un projet financé par le programme ESMS numérique de **s'équiper en matériels ou infrastructures** (postes de travail, tablettes, réseau, wifi, ...) et de **bénéficier d'assistance à maîtrise d'ouvrage** pour soutenir le déploiement des usages au travers du programme ESMS numérique

## Bénéficiaires



Les établissements et services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) mentionnés à l'article L. 312-1 du Code l'action Sociale et des Familles (CASF)\* **rattachés à un organisme gestionnaire de moins de 15 ESSMS**

## Principes



- Ces financements sont alloués dans le cadre d'un projet d'acquisition ou de montée de version ; ils sont regroupés en un financement unique et forfaitaire.
- Le financement des équipements et infrastructures doit être concomitant et en rapport direct avec un projet de DUI ;
- Ces financements spécifiques sont versés selon les mêmes conditions et échéances que les financements ESMS numérique décrits précédemment

### 3 Pour les organismes de petite taille qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



Je peux répondre à l'AAP régional ESMS numérique à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit au fil de l'eau par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la taille de la grappe et du type de projet présenté



#### « Je suis un porteur PA, PU ou DOM » en 2022

##### ACQUISITION / RENOUELEMENT DU DUI

###### Projet avec un ou des OG de moins de 15 ESSMS

1. **Je me regroupe** avec un ou des OG pour atteindre le minimum de 15 ESSMS. La solution DUI que je choisis après une **mise en concurrence via le SAD est référencée « Ségur »** : j'obtiens un forfait de **21,5 k€ / ESSMS** dont 7 k€ pour les usages et 14,5 k€ pour le logiciel ET je peux obtenir (sous réserve des décisions de l'ARS instructrice) 15 k€ pour m'aider à la procédure d'achat + 100 k€ pour la conduite de projet + 20k€ / ESMS pour du matériel et de l'équipement

**Exemple : J'ai 8 ESSMS alors j'obtiens (au maximum) 172k€ dont 56 k€ pour les usages et 116 k€ pour le logiciel + 160 k€ pour du matériel + 100 k€ pour la conduite de projet + 15 k€ pour une AMOA marché = 447 k€**

2. **Je me regroupe** avec un ou des OG pour atteindre le minimum de 15 ESSMS. La solution DUI que je choisis après **une mise en concurrence via le SAD n'est pas « référencée Ségur »** : j'obtiens un forfait de **19k€ / ESSMS** dont 7k€ pour les usages et 12k€ pour le logiciel ET je peux obtenir (sous réserve des décisions de l'ARS instructrice) 15 k€ pour m'aider à la procédure d'achat + 100 k€ pour la conduite de projet + 20k€ / ESMS pour du matériel et de l'équipement

**Exemple : J'ai 8 ESSMS alors j'obtiens (au maximum) 152 k€ dont 56 k€ pour les usages et 96 k€ pour le logiciel + 160 k€ pour du matériel + 100 k€ pour la conduite de projet + 15 k€ pour le passage de marché = 427k€**

### 3 Pour les organismes de petite taille qui n'ont pas de DUI ou qui veulent en changer



Je peux répondre à l'**AAP régional ESMS numérique** à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit **au fil de l'eau** par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la **taille de la grappe et du type de projet** présenté



**« Je suis un porteur PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022**

#### ACQUISITION/RENOUVELLEMENT DU DUI

Projet avec un ou des OG de moins de 15 ESSMS

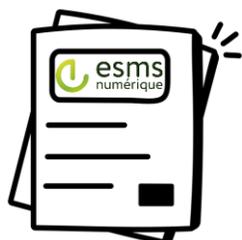
**Je me regroupe** avec un ou des OG pour atteindre le minimum de 15 ESSMS. La solution DUI que je choisis après une **mise en concurrence est référencée « Ségur »** : j'obtiens un forfait de **21,5k€ / ESSMS** dont 7k€ pour les usages et 14,5k€ pour le logiciel ET je peux obtenir (sous réserve des décisions internes de l'ARS instructrice) 100k€ pour la conduite de projet et 20k€/ESSMS pour du matériel

**Exemple : J'ai 8 ESSMS alors j'obtiens (au maximum) 172k€ dont 56 k€ pour les usages et 116 k€ pour le logiciel + 160 k€ pour du matériel + 100 k€ pour la conduite de projet + 15 k€ pour une AMOA marché = 447 k€**

### 3 Pour les organismes de petite taille déjà équipés qui veulent faire évoluer leur DUI



Je peux répondre à l'AAP régional ESMS numérique à compter du 15 mars 2022 et jusqu'au 30 septembre 2022 en déposant un dossier en ligne sur PAI numérique



Mon dossier est instruit au fil de l'eau par l'Agence régionale de santé en tenant compte de la taille de la grappe et du type de projet présenté



**« Je suis un porteur PA, PH, DOM, PDS, PDE, AHI, PJM » en 2022**

#### MONTÉE DE VERSION DU DUI

Projet avec un ou des OG de moins de 15 ESSMS

1. La solution DUI que je fais évoluer **doit être « référencée Ségur »**. J'obtiens un forfait de **5k€ / ESSMS** pour les usages. Je n'ai pas à payer de frais à l'éditeur pour la montée de version qui est prise en charge par le financement SONS dans le cadre de la « prestation Ségur » ET je peux obtenir (sous réserve des décisions de l'ARS instructrice) 100 k€ pour la conduite de projet + 20k€ / ESSMS pour du matériel et de l'équipement.

**Exemple : J'ai 8 ESSMS alors j'obtiens (au maximum) 40 k€ pour les usages + 100 k€ pour la conduite de projet + 160 k€ pour du matériel = 300 k€**

2. **Si mon éditeur me le propose ou si je l'incite à s'y engager**, je peux signer un bon de commande dans le cadre du financement SONS.

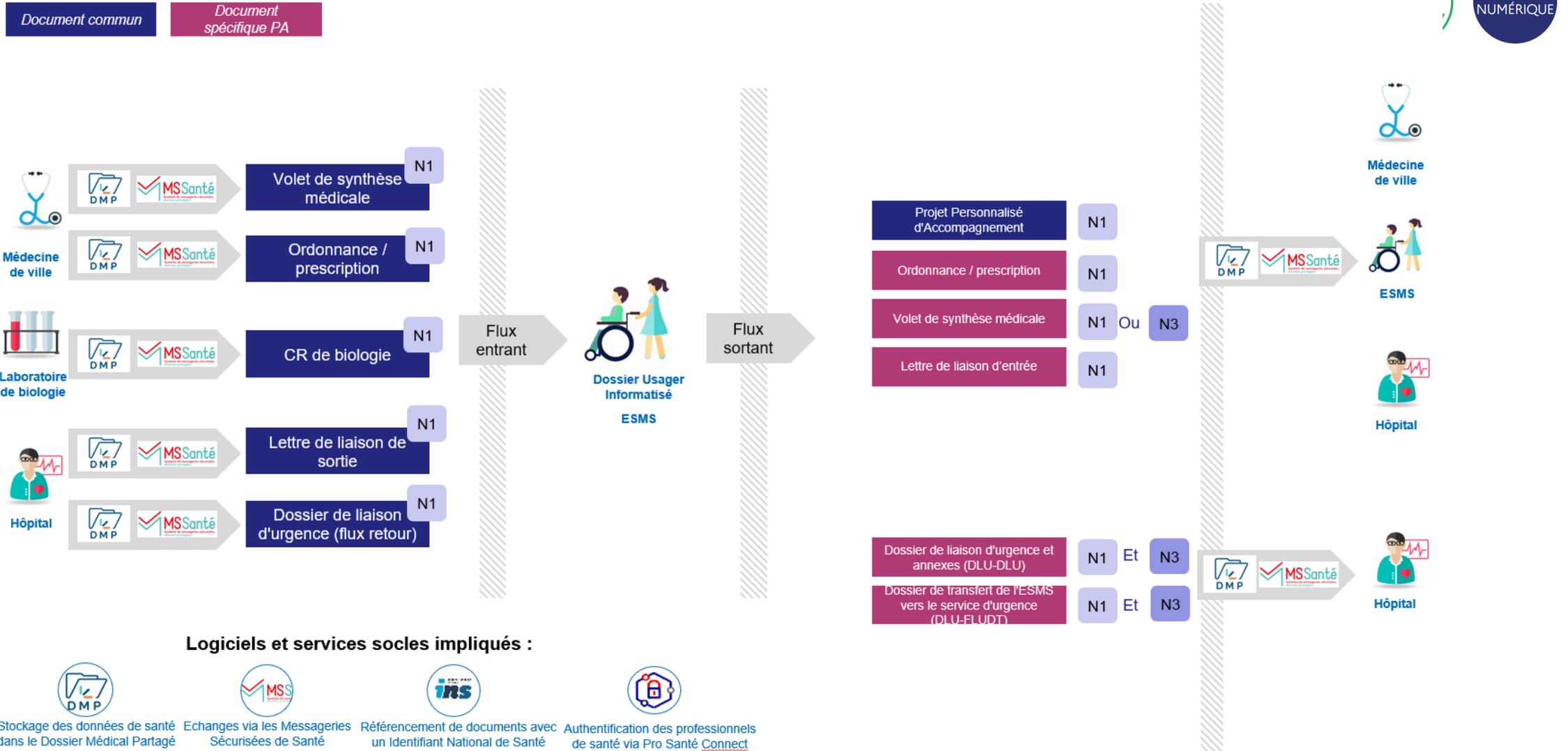
**Mon éditeur percevra** directement la « **Prestation Ségur** » selon le barème défini dans le financement SONS : dans ce cas, il percevra 2 190 € / ESSMS, soit 17 520 € au total.

## Annexes Partie 2

### Exemples d'échanges de documents

# Zoom sur les documents entrants et sortants retenus pour le DSR MS1

## Personnes âgées



Médecine de ville



ESMS



Hôpital

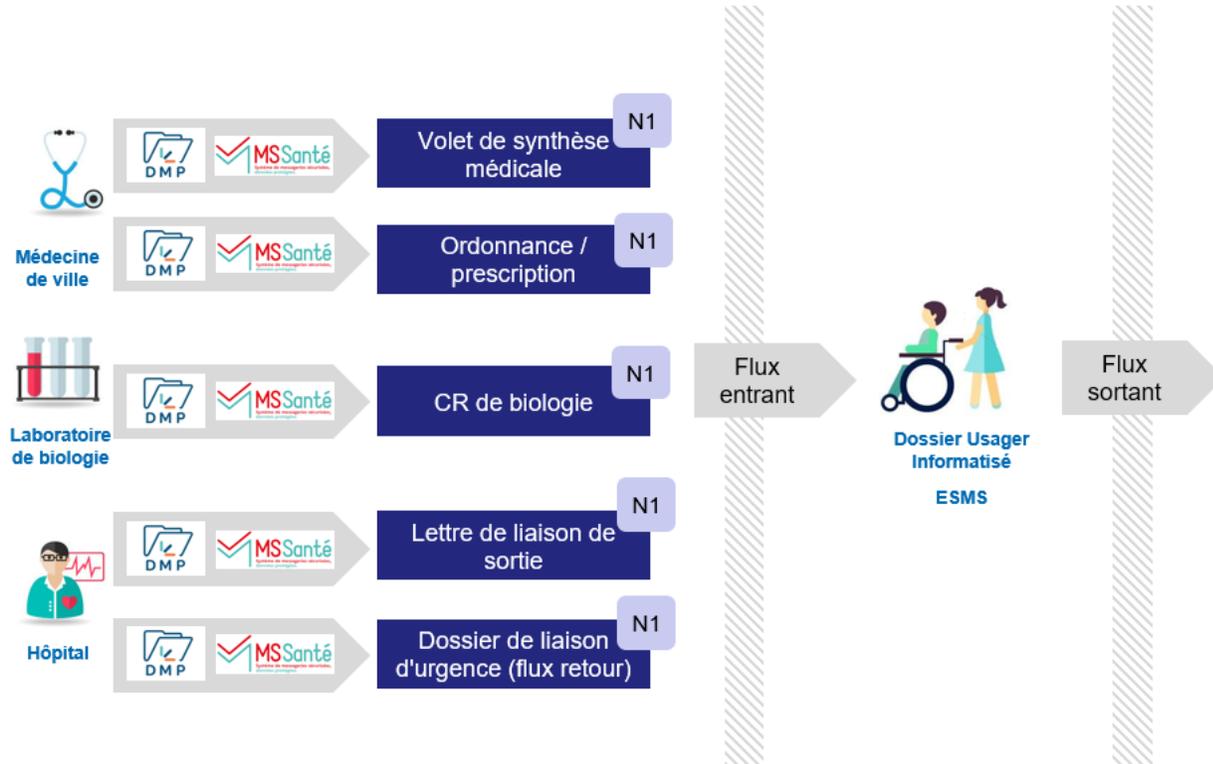


Hôpital

# Zoom sur les documents entrants et sortants retenus pour le DSR MS1

## Personnes en situation de handicap

Document commun    Document spécifique PH



### Logiciels et services socles impliqués :



Stockage des données de santé dans le Dossier Médical Partagé



Echanges via les Messageries Sécurisées de Santé

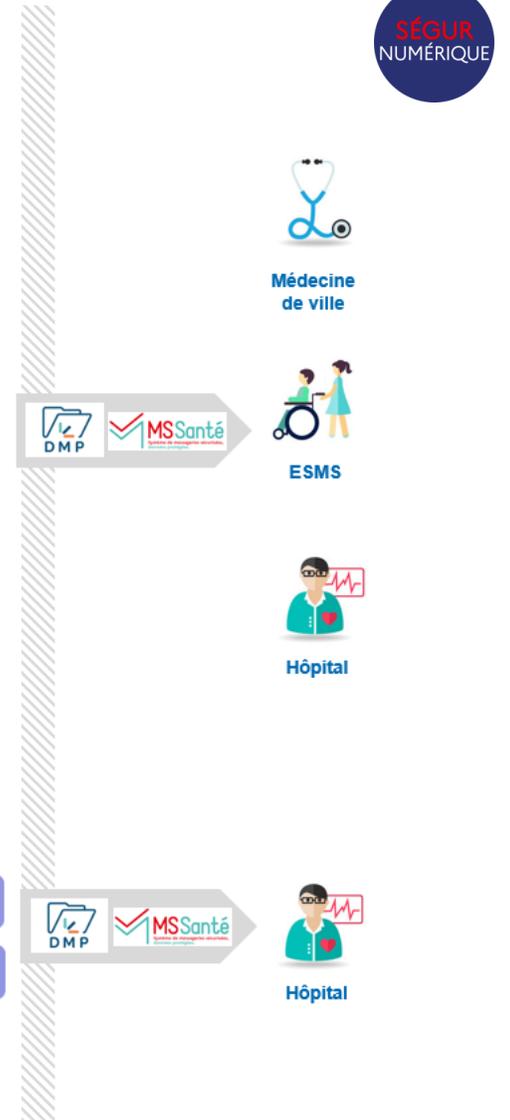


Référencement de documents avec un Identifiant National de Santé



Authentification des professionnels de santé via Pro Santé Connect

Projet Personnalisé d'Accompagnement	N1
Grille d'évaluation médico-social	N1
Plan de soin	N1
Compte-rendu ou fiche de suivi de soins	N1
Compte-rendu ou fiche de consultation ou de visite médicale	N1
Cerfa n° 15695*01 (certificat médical)	N1
Cerfa n° 10842*07 (attestation résidence en foyer)	N1
Attestation d'hébergement	N1
Attestation de sortie de l'usager	N1
Ordonnance / prescription	N1
Dossier de liaison d'urgence et annexes (DLU-DLU)	N1 Et N3
Dossier de transfert de l'ESMS vers le service d'urgence (DLU-FLUDT)	N1 Et N3



Médecine de ville



ESMS



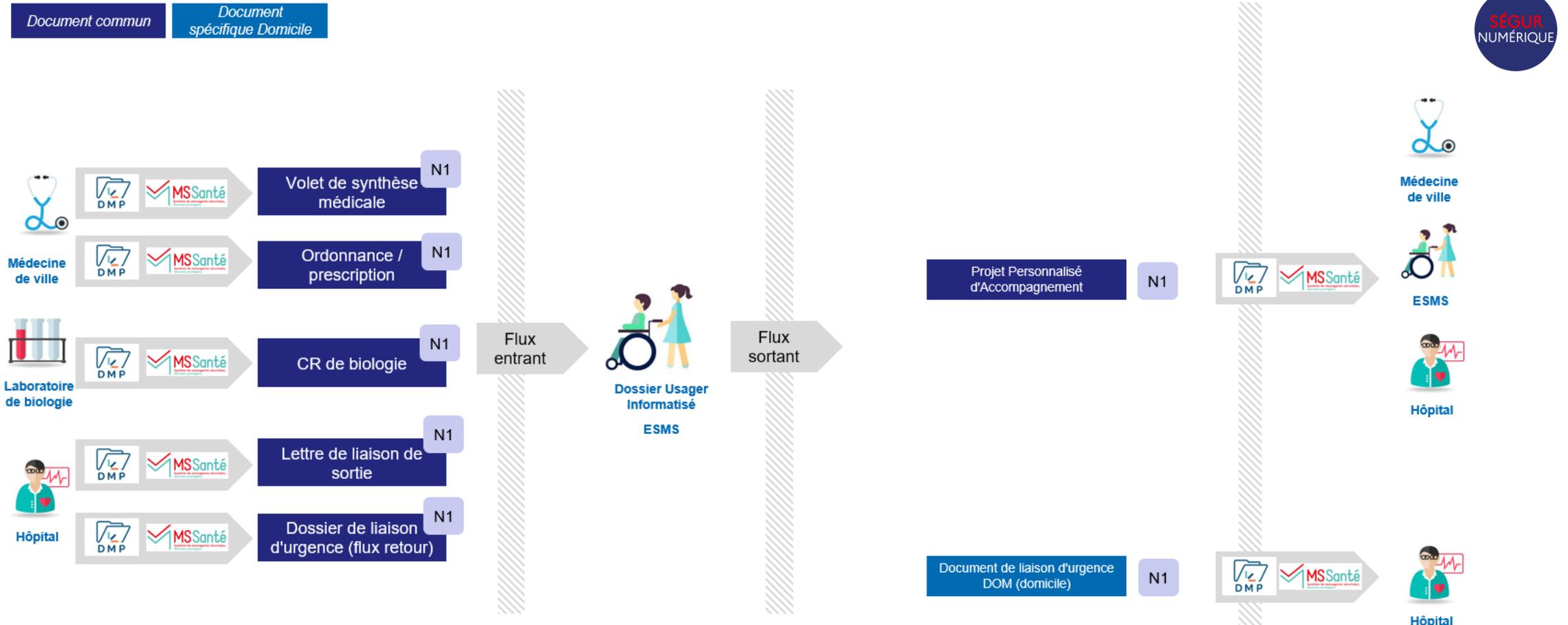
Hôpital



Hôpital

# Zoom sur les documents entrants et sortants retenus pour le DSR MS1

## Acteurs du domicile



### Logiciels et services socles impliqués :



Stockage des données de santé dans le Dossier Médical Partagé



Echanges via les Messageries Sécurisées de Santé



Référencement de documents avec un Identifiant National de Santé



Authentification des professionnels de santé via Pro Santé Connect